

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2023

Le douze septembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

Date de convocation : 5 septembre 2023

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 11

Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3

Nombre de votants : 14

Présents :

M. Yvan DUMONTEUIL, Maire.

M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, Mme Florence ROSSIGNOL-XANS, Adjoints ;

M. Jonathan DEBAUD, M. Marc LUCAS, M. Patrick ROSSIGNOL, M. Yoann SABRE, Mme Laure SAINTE-LUCE, M. Pierre STACHOWICZ, Mme Brigitte TRIBAUDEAU.

Absents excusés :

M. Jean-Daniel DEBART ayant donné procuration à Mme Florence ROSSIGNOL-XANS

Mme Valérie GUILLOT ayant donné procuration à Mme Laure SAINTE-LUCE

Mme Céline SERVANT ayant donné procuration à M. Patrick ROSSIGNOL

Absente :

Mme Christiane FAVARETTO

En amont de la séance, M. Fonfrède, représentant la SACPA fait un exposé sur la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres proposées par la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA. Après un rapide exposé de l'historique de l'entreprise et du fonctionnement des fourrières, il présente le principe de la gestion des colonies de chats libres qui s'inscrit en quatre étapes, en partenariat avec la Commune : repérage des colonies de chats, capture des animaux et mise en fourrière, examen par un vétérinaire qui vérifie leur état de santé, stérilise et identifie au nom de la Commune les chats sains, et enfin, chats relâchés à l'endroit où ils ont été capturés. Le fait de relâcher ces chats stérilisés dans leur milieu initial permet de réduire les risques d'arrivées de nouveaux chats errants non stérilisés susceptibles de recréer une colonie.

Il précise que les chats « pucés » ne sont pas capturés et que la Commune est en devoir de prévenir la population en amont de toute opération de capture des animaux.

Par ailleurs, un logiciel sera fourni pour permettre de suivre avec précision le sort réservé à chaque animal capturé.

Après le départ de M. Fonfrède, le quorum étant atteint, M. le Maire, Président de séance, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M. Marc Lucas

Présentation du procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2023 est présenté, arrêté, et signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Décision modificative n°1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la décision modificative n°1 suivante :

Section de fonctionnement

| Dépenses | | | Recettes | | |
|-----------------|--|-------------------|-----------------|-----------------------|-------------------|
| 023/023 | Virement à la section d'investissement | -25 583,00 € | 752/75 | Revenus des immeubles | 6 600,00 € |
| 615221/011 | Entretien et réparations sur bâtiments publics | 6 000,00 € | | | |
| 6168/011 | Autres primes d'assurance | 1 658,00 € | | | |
| 6218/012 | Autre personnel extérieur | 9 000,00 € | | | |
| 6413/012 | Personnel non titulaire | 2 000,00 € | | | |
| 6450/012 | Charges de sécurité sociale et de prévoyance | 5 000,00 € | | | |
| 65311/65 | Indemnités de fonction (élus) | 383,00 € | | | |
| 66111/66 | Intérêts réglés à l'échéance | 4 938,00 € | | | |
| 681/042 | Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement | 3 204,00 € | | | |
| | TOTAL | 6 600,00 € | | TOTAL | 6 600,00 € |

Section d'investissement

| Dépenses | | | | Recettes | | |
|-----------------|--------|------------------------------------|--------------------|-----------------|--|--------------------|
| 1641/16 | | Emprunts en euros | 4 133,00 € | 021/021 | Virement de la section de fonctionnement | -25 583,00 € |
| 2188/21 | Op. 16 | Autres immobilisations corporelles | 6 397,00 € | 1328/13 | Autres subv. d'investissement rattachées aux actifs non amort. | 10 585,00 € |
| 2188/21 | Op. 22 | Autres immobilisations corporelles | 1 140,00 € | 13461/13 | Fonds équip. non amort. - Dot. équipement territoires ruraux | 23 464,00 € |
| | | TOTAL | 11 670,00 € | 2802/040 | Amort. frais études, élabor., modif et révis. doc d'urbanisme | 3 204,00 € |
| | | | | | TOTAL | 11 670,00 € |

Autorisation de programme AP/CP 2023 (modification de la délibération n° 13/04/2023-06)

M. le Maire propose de modifier l'autorisation de programme votée le 13 avril 2023 pour l'opération Pôle Artistique afin de mieux refléter la réalisation budgétaire de l'exécution du marché et lisser les dépenses de ce projet sur plusieurs exercices.

A la demande de M. Debaud, il confirme que cela ne remet pas en question les crédits ouverts au budget 2023.

Pôle artistique

| | <u>Années</u> | 2023 | 2024 |
|---|---------------|--------------|--------------|
| Travaux | | 719 449,65 € | 211 251,97 € |
| Honoraires conception et maîtrise d'œuvre | | 38 216,55 € | 15 821,83 € |
| Honoraires divers | | 39 655,32 € | 10 495,00 € |
| Total en TTC | | 797 321,52 € | 237,568,80 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette autorisation de programme par 13 voix pour et 1 abstention (M. Debaud).

Convention de prise en charge et gestion de colonies de chats libres avec la fondation CLARA du groupe SACPA (prestation supplémentaire au marché)

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet de convention supplémentaire à la convention déjà passée avec la SCPA. Il s'agit d'une convention complémentaire pour la prise en charge et la gestion de colonies de chats libres, établie entre la Mairie et la fondation d'entreprise Clara du groupe SACPA.

L'entretien de début de séance avec M. Fonfrède a permis aux élus de mieux comprendre les modalités de fonctionnement et d'intervention de ce service.

M. Sabre expose qu'il a préalablement pris aussi contact avec la SPA qui n'a pas les moyens d'assurer un tel service, et il précise que si le problème n'est pas traité rapidement, la situation va empirer et la responsabilité de la Commune risque d'être engagée.

M. Stachowicz demande si le ramassage du gros gibier mort sur la voie publique ne relève pas d'une obligation de l'ACCA, même si la SACPA a confirmé que cette prestation entre dans son champ d'interventions, à titre de service rendu à ses clients.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, M. le Maire à signer cette convention sur la base de 145 € par chat capturé et avec une tacite reconduction du contrat jusqu'en 2026, à charge pour l'équipe municipale suivante de choisir de renouveler ou pas, au vu de l'expérience.

Modification de la délibération n°09/02/2023-05 relative à la demande de Fonds vert

M. le Maire expose que la délibération du 9 février 2023 comprenait une erreur dans le montant total des dépenses et qu'il convient de la reprendre pour ajuster les chiffres. Elle sera ajoutée au dossier de demande de subvention transmis le 28 août et qui a fait l'objet d'une confirmation de complétude le 4 septembre 2023.

| DEPENSES | | RECETTES | |
|---|-------------|-------------------------------|--------------|
| Mise à niveau commandes EP et pose horloges astronomiques | 56 160,00€ | SDEEG (20 % EP sur travaux) | 11 232,00 € |
| Maitrise d'œuvre | 3 931,20 € | Fonds vert | 32 011,20 € |
| | | Autofinancement et/ou emprunt | 28 080 ,00 € |
| Total HT | 60 091,20 € | | |
| TVA | 11 232,00 € | | |
| TOTAL TTC | 71 323.20 € | TOTAL | 71 323.20 € |

Mme Rossignol-Xans dit que l'aide du SDEEG au titre du 20 % Eclairage public est possible tous les ans par tranche de 60 000 €. M. Lucas confirme que ce sera effectivement le montage financier à retenir si le passage de l'éclairage public en leds est un jour programmé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide ce nouveau plan de financement, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Modification de la délibération n°05/07/2023-03 relative à la dénomination des rues, suite à la réunion publique

Suite à la réunion publique du 21 juillet 2023, quelques ajustements doivent être apportés à la liste arrêtée en séance du 5 juillet 2023, selon la liste jointe à la fin du présent procès-verbal.

Mme Rossignol-Xans précise que le logiciel de gestion de l'adressage a été livré ce matin ; il conviendra de former une personne de la Mairie à l'utilisation de ce logiciel. Des certificats d'adressage seront remis aux administrés. M. Lucas dit qu'avec le logiciel, la gestion sera facilitée et M. Rossignol dit qu'il a fait un tableau dynamique Excell qui simplifie les choses.

Mme Rossignol-Xans précise que la réunion publique s'est très bien déroulée, même s'il y a eu peu de monde et elle remercie les élus qui se sont impliqués dans la préparation technique de cette réunion.

Elle a demandé des devis pour les plaques de rues et les numéros de maisons. Les administrés poseront eux-mêmes les numéros sur leurs maisons. Cette dépense serait inscrite sur le budget 2024 ; l'opération doit être terminée avant le 1^{er} janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le nouveau plan d'adressage joint à la fin du présent procès-verbal.

Point sur les Commissions

Finances

La trésorerie s'élève à 292 098,09 €.

M. le Maire expose que l'emprunt souscrit cet été sera encaissé le 1^{er} octobre 2023.

Les chiffres du dernier recensement sont arrivés : 1 320 habitants et 732 logements.

Personnel

M. le Maire indique que l'effectif du personnel communal est au complet mais qu'un agent du service technique va être absent du 13 septembre jusqu'au 1^{er} novembre.

Communication/Jeunesse/Culture :

Le prochain bulletin municipal est en cours de préparation ; les associations ont jusqu'au 25 septembre pour présenter leurs articles. Les médecins ont sollicité la parution d'une communication sur le mois de novembre sans tabac.

Les vœux à la population sont programmés pour le 17 janvier 2024 et le repas des aînés pour le 28 janvier 2024.

Urbanisme

Mme Rossignol-Xans dit que sa commission s'est réunie le 12 septembre, avec beaucoup de CU à traiter, quelques PC.

Les travaux sont quasiment terminés chez M. Fayard.

Elle remercie M. Sabre de ses interventions pour gérer le problème des voitures à Pierrefitte. M. Sabre précise que le problème des huiles de vidange n'est pas réglé et qu'on attend l'enquête de la police de l'environnement.

M. Stachowicz s'interroge sur la vente d'un terrain au propriétaire des voitures par son voisinage. Mme Rossignol-Xans répond qu'aucune information sur ce sujet n'est parvenue en mairie.

M. le Maire convie ses collègues à une réunion avec le SMICVAL, et proposée par ce syndicat, le 27 septembre à 18 h00 en Mairie.

Mme Rossignol-Xans a analysé l'évolution du poste carburants de la Commune entre 2021 et 2022 et en conclue qu'il n'y a rien d'anormal.

M. Sabre indique que le propriétaire du cochon a reçu une amende pour la divagation de son animal.

Voirie/Réseaux

M. Gadrat indique que :

- Le trottoir devant chez M. Favart a été réparé
- Il va falloir faire une intervention devant chez Mrs Broussard et Debart, car le béton désactivé a été complètement endommagé par les camions. M. le Maire propose de poser une jardinière avec une bande réfléchissante pour protéger le trottoir. M. Stachowicz proposerait plutôt de poser des bites.
- Le programme 2023 de réfection des routes est achevé ; il ne reste que la réception des travaux à programmer.
- L'avenue de St Emilion et la route de Lartigue ont été refaites par le CRD.
- Il convient de refaire un tour de la commune pour redresser tous les panneaux inclinés ou endommagés

- Le SYER a bénéficié d'une subvention pour traiter la jussie, et des travaux d'arrachage ont été effectués pour traiter les secteurs les plus touchés, notamment sur le Fongaban, le Gréan et la Sole (environ 1 km)
- Le programme d'enfouissement des réseaux à Mauvinon est quasiment terminé, à un raccordement près.
- Les travaux sur la station d'épuration pris en charge par le SIEA ont repris. M. Lucas précise que la rue de la cité sera regoudronnée en bicouche jusqu'au cimetière.
- Mme Tribeaudeau demande quand sera installé le cédez-le-passage promis à son voisin, M. Lacroix.

Bâtiments

M. Gadrat expose que :

- Tous les petits travaux d'été ont été effectués à l'école.
- Le déplacement d'un compteur d'eau potable a été commandé pour refaire le réseau directement vers le stade et la cantine scolaire.
- Il reste moins d'une dizaine de serrures à changer pour que l'opération d'installation des Pass soit achevée

- Les travaux d'extension des douches du Sanda sont en cours.
- Grâce à un programme CEE (certificat d'économies d'énergie) qui a permis d'obtenir gratuitement des ampoules, tous les éclairages extérieurs des bâtiments ont été passés en led. M. Debaud demande s'il serait possible d'avoir des ampoules pour le tennis et le stade par ce biais. Non, car il ne s'agit pas du même type d'ampoules.
- Un rendez-vous est programmé le 15 septembre au cabinet de kinésithérapie pour étudier le problème persistant des infiltrations en cas de fortes pluies. Le maître d'œuvre et les entreprises de gros œuvre et de menuiserie seront présents.
- Les miroirs ont été commandés pour la salle de danse et seront posés prochainement par le fournisseur.

Ecole

M. le Maire dit que la rentrée est faite et qu'il faudra étudier la réévaluation des prix du repas de la cantine à compter de 2024.

Vie associative – Fêtes et cérémonies

M. Stachowicz indique que la réunion de réservation des salles a eu lieu le 5 septembre ; elle a été un peu houleuse avec une association pour le choix des dates.

La fête du village s'est bien passée, avec une bonne fréquentation, légèrement altérée par la météo. Le feu d'artifice a plu.

Le Téléthon aura lieu les 8 et 9 décembre. L'association des commerçants a annoncé qu'elle ne souhaite pas organiser le marché de Noël le même week-end (ce sera soit le week-end d'avant, soit le suivant). Cette année, le marché se déroulera au foyer pour éviter aux exposants d'avoir trop froid, comme en 2022.

M. Stachowicz indique également qu'en 2024, cette association souhaite organiser un accueil des nouveaux habitants pour faire connaître les commerces. La municipalité offrirait un vin d'honneur.

Sports

M. Debaud indique que Sonesdi commencera la pose des jeux de l'aire de fitness vers le 4 octobre et propose un rendez-vous de calage sur site le 20 septembre à 18h00.

Il présente l'évolution du dossier PDIPR, coordonné par la CDC du Grand Saint-Emilionnais. Il existe déjà une boucle à St Sulpice de Faleyrens sur laquelle il manque quelques balises. Il a repéré une autre boucle intéressante qui passerait par le Menhir. Des arbitrages seront faits par la CDC qui souhaite un circuit à la fois pédestre et équestre, estimé à 41 km et au vu des moyens financiers, notamment de l'aide du Département limitée à une longueur de 151 km.

Affaires sociales

Mme Camut indique que la résidence autonomie est au complet et est épargnée par le Covid.

Elle avait annoncé une subvention de 40 000 € de la CARSAT pour les travaux de menuiseries et de liaison douce. Le secrétariat général avait parallèlement sollicité une aide auprès de la MSA qui a été accordée à la même hauteur. De ce fait, tous les travaux prévus devraient être couverts par les subventions et la réserve sur travaux (PGE) ne devrait pas être entamée.

Mme Camut reste toujours dans l'attente d'une réunion de la commission d'attribution des logements pour la résidence intergénérationnelle.

Espaces verts

M. Gadrat rappelle qu'il faut déterminer une date pour le broyage des déchets verts.

Développement durable

M. Stachowicz propose d'étudier la mise en place d'un service à la personne, en proposant aux administrés de bénéficier de ce service de broyage, selon des modalités pratiques et financières à définir.

Il rappelle que la Commune a candidaté pour le projet K et que la sélection des communes candidates aura lieu le 26 septembre. Il a assisté à une réunion dans ce cadre le 11 septembre. Il rappelle également les enjeux financiers et en termes de projets solidaires que ce programme comprend (levée de fonds pour l'acquisition d'un foncier agricole, maraichage, aide pour la future épicerie...).

Questions diverses

M. le Maire indique qu'il a reçu des informations de l'Etat relatives au FACECO pour les collectivités qui souhaitent intervenir en faveur du Maroc. Il avoue ne pas comprendre pourquoi l'Etat sollicite les collectivités territoriales alors que le gouvernement marocain a indiqué qu'il ne souhaite pas recevoir d'aide de la France.

M. Stachowicz indique que les besoins sont aussi en vêtements et autres matériels et que diverses associations se mobilisent en ce sens.

Dates :

Prochain conseil municipal : 25 octobre 2023

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le 25 octobre 2023

Le Maire
Y. Dumonteuil

Le Secrétaire de séance
Marc Lucas



Commune de Saint Sulpice de Faleyrens

| Numero d'ordre | Appellation actuelle | Proposition d'adressage | Observations | Longueur Mètres | Désignation |
|----------------|----------------------|-------------------------|---------------------------------|-----------------|---|
| VC1 | Des nomades | Chemin des Nomades | Ch d'exploitation non goudronné | 0 | De la RD 122 croisement VC 215 termine RD 122 |
| VC2 | De la dorade | Rue de la Dordogne | | 3976 | Part de la croix fourche RD 19, Arnaud bicot, Pas de lane , la Grésolle, Bernachot se termine à la rivière |
| VC3 | Des Acacias | Rue des Acacias | | 2157 | Part de la RD19,Perey, Trapeau et se termine à la limite de St Emilion |
| VC5 | De Mondou | Route de Mondou | | 1370 | Part de la VC 11, Cocu et se termine à la RD 670 |
| VC6 | Du Gréan | Route du Gréan | | 2470 | Part de la RD 19, passe le long du gréan et se termine à la Dordogne |
| VC7 | De Terre de Grand | Route de Lacarreau | VC 7+VC 3A2+VC30 | 1550 | Part de la VC2 et se termine sur la RD 122 |
| VC9 | De Babin | Route des Maurins | | 1884 | Part de la VC 2, Naude, Jupille, les Maurins et se termine sur la VC 6 |
| VC11 | De la Poste | Rue de la Poste | | 1497 | Part de la RD 19, la Boursaude et se termine sur la RD 670 |
| VC12 | De Verdot | Route de Verdot | | 1270 | Part de la RD 19E, Bertinat, Cassagne et se termine a l intersection de la VC 12 et VC 213 |

| | | | | | |
|--------|-----------------------------|-----------------------|---------------------------------|------|--|
| VC12 | De Verdoy | Route de Boulerne | | | Part de la VC 103 Mauvinon et se termine RD 19 |
| VC14 | De Perey | Route de Perey | VC14+VC335 | 1076 | Part de la RD 19, Jouans, Perey et se termine à la RD 122 à Lartigue |
| VC18 | Des Bayches | Chemin des Bayches | Ch d'exploitation non goudronné | 0 | Part de la VC 2 au pas de l'âne et se termine dans les prés |
| VC22 | De Petit Bigaroux | Rue du Petit Bigaroux | | 584 | Part de la RD 19E1, Petit Bigaroux et se termine sur la RD 122 |
| VC24 | Du Garrouilh | Route de la Chapelle | | 800 | Part de la RD 19 et se termine sur la VC 326 |
| VC25 | Du Péguin | Route de Péguin | | 800 | Part de la RD 19, Le Péguin et se termine sur la RD 122 |
| VC29 | De la Décharge | Route de la Décharge | | 186 | Part de la RD 936 et se termine sur la VC 220 |
| VC30 | De Lacarreau | Route de Lacarreau | VC 7+VC 342+VC 30 | 2851 | Part de la VC 2 et traverse la RD 122 et se termine sur la VC 220 |
| VC31 | De la Grésolle à Belle Rive | Route de Belle Rive | | 845 | Part de la Rue de la Dordogne VC 2 et se termine à la Dordogne |
| VC32 | De Mondou à Caperot | Route de Caperot | | 525 | Part de la RD 19E1 et se termine à Mondou sur la VC 5 |
| VC33 | Sans Nom | Traverse des Mais | Appelée a Disparaitre | | Part de la RD 122 et se termine a la RD 936 |
| VC33 | Du Pont de Branne | Route des Berges | Un bout de la VC33 | 426 | Part de Lescave et se termine sur la RD 936 |
| VC 102 | De Lartigue | Route de Trouillau | | 488 | Part de la VC 3, Trouilleau et se termine sur la VC 303 |

| | | | | | | |
|--------|--------------------------|------------------------------|-------------|--|------|---|
| VC 103 | De Mauvinon | Route de Mauvinon | | | 350 | Part de la RD 19 puis sur la VC 12 et se termine a l'intersection de la VC 213 |
| VC 104 | Du Moulin de Pierrefitte | Rue du Moulin de Pierrefitte | VC210+VC326 | | 255 | Part de la RD 19 +VC 210 et se termine VC 326 |
| VC 105 | Des Chapelles | Route du Garrouilh | | | 936 | Part de la RD 19, le Garrouilh et se termine sur la VC 326 |
| VC 106 | De Gravet | Route des Vignes | | | 790 | Part de la RD 670, pin de fleurs, Gravet et se termine sur la VC 11 |
| VC143 | Impasse du Halage | Impasse du Halage | | | 90 | Part de la VC 327 |
| VC 210 | De Pierrefitte | Impasse Saint Martial | | | 352 | Part de la VC 104, et se termine à la propriété Dupeyrat |
| VC 213 | Des Jouans | Route des Jouans | | | 1798 | Part de la VC 12, Mauvinon, coupe la RD 122, Plaisance, Destieu et se termine sur la VC 220 |
| VC 215 | De la Grange Lescure | Route de Canset | | | 510 | Part de la VC 1 et se termine sur la VC 220 |
| VC 216 | Des Cabanes | Route des Cabanes | | | 1120 | Part de la VC 315 et se termine sur la RD 122 à Bregnet |
| VC 217 | Du Boutaille | Route du Boutail | | | 687 | Part de la VC 9 aux Maurins et se termine sur la RD 19 |
| VC 218 | D'Arnaud Bicot | Route de Baillarge | | | 242 | Part de la VC 9 et se termine sur la VC 2 |
| VC 219 | De la Beychaille | Route de la Beychaille | | | 1751 | Part de la RD 122, Bidon, Grange Neuve, et se termine sur la VC 6 |
| VC 220 | De Mouille Cui à Trapeau | Route de Trapeau | | | 3237 | Part de la VC 3, Trapeau, le Jonc, les cabanes, et se termine sur la RD 936 |

| | | | | | | |
|--------|---------------------------|---------------------------|--|--|------|---|
| VC 221 | Du Barry | Route du Barry | | | 812 | Part de la RD 122, le Barry et se termine sur la VC 6 |
| VC 223 | De la Côle de Pierrefitte | Rue de la Cale | | | 102 | Part de la VC 104 et se termine au bord de l'eau |
| VC 234 | Du Jonc | Route du Petit Jean | | | 265 | Part de la VC 220, Petit Jonc et se termine sur VC 315 |
| VC 303 | De Trouilleau | Route de Lartigue | | Entièrement limitrophe avec St Emilion | 1164 | Part de la RD 670, Trouillau et se termine sur la VC 315 |
| VC315 | De Pinson | Rue Pinson | | Entièrement limitrophe avec Vignonet | 1018 | Part de la VC 303, Pinson, Barrail du Blanc, et se termine VC 220 |
| VC 315 | De Pinson | Route de Barrail du Blanc | | Entièrement limitrophe avec Vignonet | 1018 | Part de la VC 220 et se termine rue de Pinson |
| VC 326 | Des Grandes Versannes | Route de Pierrefitte | | Entièrement limitrophe avec St Emilion | 713 | Part de la RD 670, Le Garrouilh, Grandes Versannes et de RD 19 |
| VC 327 | De Jean Melin | impasse Margot | | Entièrement limitrophe avec St Emilion | 90 | Part de la RD 19, Kse termine à la Dordogne |
| VC 330 | Du Quai | Route du quai | | | 807 | Part de la RD 19 et se termine à la Dordogne |
| VC 331 | De Saint Martial | Impasse Jean Melin | | | 210 | Part de la VC 327 et longe la Dordogne |
| VC 332 | De Mondou | Impasse Mondou | | | 110 | Part de la VC 5 et se termine au fond du village |
| VC 333 | De Lartigue | Impasse des Rosiers | | | 130 | Part de la RD 122 et se termine dans les terres |
| VC 334 | 10 | Route Despaigne | | | 210 | Part de la VC 303 et se termine sur la VC 220 |
| VC 335 | Des Jouans | Route de Perey | | voir VC14 | 575 | Part de la VC 213 et se termine sur la RD 19 |
| VC 336 | De Péguin | Traverse Péguin | | | 260 | Part de la VC 213 et |

| | | | | | | |
|--------|-----------------------|----------------------------|--|---------------------------------|--------|---|
| | | | | | | se termine sur la VC 25 |
| VC 337 | De Robille | Chemin de Robille | | Ch d'exploitation non goudronné | 270 | Part de la RD 936 et se termine dans les terres |
| VC 338 | De Robille | Route de la Beychaille | | VC 219 + VC 338 | 390 | Part de la VC 6 et se termine sur la RD 936 |
| VC 339 | De Beychaille | Chemin de Freyssinat | | Ch d'exploitation non goudronné | 780 | Part de la VC 2 et se termine dans les terres |
| VC 340 | De la Dordogne | Route des Berges | | | 4020 | Part Lescave, Bernachot le bidon et se termine RD 936 |
| VC 341 | De la Daurade | Chemin des Grandes Bayches | | Ch d'exploitation non goudronné | 210 | Part de la VC 2 et se termine dans les terres |
| VC 343 | Du Grand Barrail | Chemin de Terre de Grand | | Ch d'exploitation non goudronné | 230 | Part de la VC 7 et se termine dans les terres |
| VC 344 | Du Barrail | Chemin du Barrail Cardinal | | Ch d'exploitation non goudronné | 660 | Part de la VC 9 côté Estey et se termine sur la VC 9 |
| VC 345 | Des Maurins | Impasse des Maurins | | | 370 | Part de la VC 9 et se termine à l'Estey |
| VC 346 | De la Gaze | Rue des Prairies | | | 1410 | Part de la RD 19, Cimetière et se termine Route de Belle Rive VC 31 |
| VC 347 | De la Gaze | Impasse des Grégones | | Ch d'exploitation non goudronné | 517,32 | Part de la VC 346 et se termine dans les terres |
| VC 348 | De Martel | Impasse du Boutail | | Ch d'exploitation non goudronné | 150 | Part de la VC 217 et se termine sur un chemin d'exploitation |
| VC 402 | rue des écoles | Rue des Ecoles | | | 430 | Part de la RD 19, contourne les écoles et se termine sur la RD 19 |
| VC 403 | rue de la médiathèque | Rue de la Médiathèque | | | 75 | Part de la RD 19 et se termine sur la VC 402 |
| VC 404 | Impasse de la Poste | Impasse de la Poste | | | 90 | Part de la VC 11 sur 90 m |

| | | | | | |
|--------|---------------------------|---------------------------|---------------------------------|-----|---|
| VC 405 | Cité le Foirail | Rue du Foirail | | 95 | Part de la RD 19 et se termine à RD 19 |
| VC 406 | impasse Jabot | Impasse Jabot | | 80 | Part de la VC 2 et se termine sur le giratoire |
| VC 407 | Impasse du Puits Bigaroux | Impasse du Puits Bigaroux | | 43 | Part de la RD 936 et se termine dans les vignes |
| VC 408 | Rue du Païche | Rue du Païche | | 555 | Part de la VC 346, dessert le Païche et se termine sur la VC 346 |
| | Lieu dit Gabachot | Impasse Gabachot | Ch d'exploitation non goudronné | 105 | Part de la RD 19 et se termine dans les terres |
| | lieu dit la Daurade | Impasse de la Daurade | Ch d'exploitation non goudronné | 604 | part de la VC 2 et se termine a la dordogne |
| | | Impasse des Fougères | | 209 | Part de la VC 11 et dessert le lotissement des fougères |
| | | Avenue de l'Europe | | 250 | Part de la RD 19E1 et se termine sur la RD 19 |
| | | Allée du Moulin | | 122 | Part de la VC11 et dessert le lotissement |
| | | Rue de Pont Videau | | 240 | Nouvelle voie de la VC 346 à la VC Foirail |
| | | Impasse de la Dordogne | Ch d'exploitation non goudronné | 150 | Part de la VC 2 et se termine dans les Vignes |
| D19 | | Route du Menhir | | | Route de St Sulpice RD 19 et se termine à l'entrée de Saint Sulpice Faleyrens |
| D19 | | Route du Port | RD19 + RD122 | | Part de la sortie de Saint Sulpice, RD19, RD122 et se termine RD936 au pont de Branne |
| D19E | | Avenue de Saint Emilion | | | Part de la RD 19, RD 19E1 et se termine sur la RD 670 |

| | | | | | |
|-------|--|-----------------------------|--|--|--|
| D19 | | Avenue du Général de Gaulle | | | RD 19, Traversée de Saint Sulpice de Faleyrens |
| D19E1 | | Rue de Bertinat | | | Part de la RD 19E1 et se termine à la Croix Fourche RD 19 |
| D122 | | Route de Plaisance | | | Part de la D 670 se termine à la D 936 |
| D19 | | Route de Libourne | | | Part de Jean Melin et se termine au carrefour de la VC 326 |

56412,32